UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 26 MARS 2023

DECRET Nº 23-029 / PR

Chargeant la Ministre LOUB YACOUT ZAIDOU de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}: Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, Madame LOUB YACOUT ZAIDOU.

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani